



COMPTE RENDU DE REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUIN 2021

à 20h30

Mairie de RIVOLET

69640

Présents : Gilles AUTHIER, Béatrice BOUGAIN, Charles-Alexandre ORTONNE, Julien FELLOTT, Sylviane AULAS, Catherine BARRIERE, Priscille DU MANOIR, Catherine BUTET, Jean-Pierre GIRAUD, Karine BOUDOT, Marjorie GRIERE-FURTAK, Jean HEIM, David THOMASSET

Excusés : Françoise BRANCIARD (a donné pouvoir à Sylviane AULAS)
Dominique BRESSOLLE (a donné pouvoir à Charles-Alexandre ORTONNE)

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GIRAUD

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Le compte rendu du Conseil municipal du 20 mai 2021 est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire propose de supprimer le point 1 et partiellement le point 3 (règlement intérieur de la garderie périscolaire) de l'ordre du jour et d'ajouter les points suivants :

- Point 5 - Délibération subvention RASED année 2021
- Point 6 - Délibération DGF dérogatoire

Le Conseil donne son accord pour ces modifications.

1. Point annulé

Cette délibération est annulée car la titularisation de Madame Chrystèle COHARD comme adjointe d'animation est en cours d'étude et devrait être proposée au prochain Conseil municipal.

2. Délibération – Poste d'adjoint d'animation – Contrat d'engagement d'un agent contractuel sur un emploi permanent (aide animateur)

Monsieur le maire propose que le contrat de Madame Chrystelle COMBES, qui prend fin le 6 juillet 2021 soit renouvelé sur la période scolaire 2021-2022 avec un volume horaire de 20h30 qui a été adapté aux nouveaux horaires de l'école et de la garderie comme ci-dessous :

- Lundi, mardi, jeudi : 10h45-13h30 et 15h45-18h00
- Vendredi : 10h45-13h30 et 14h45-17h00

Ces horaires sont modulables en fonction des besoins du service.

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité.

3. Délibération – Tarifs de la garderie périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2021 / règlement intérieur de la garderie périscolaire

2.1 - Règlement intérieur

Le règlement intérieur de la garderie, qui nécessite des modifications importantes est en cours de finalisation. Il a été décidé de reporter son approbation lors du prochain Conseil municipal.

Pour information et à compter du 2 septembre 2021, les horaires de la garderie périscolaire, seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi : de 7h30 à 9h et de 16h à 18h30

Mercredi : de 7h30 à 9h

Vendredi : de 7h30 à 9h et de 16h à 18h30

2.1 – Tarifs de la garderie périscolaire

Le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2020-2021 est de 1.28€ le matin (7h30-8h30) et de 2.56€ les soirs de la semaine (16h30-18h30 et 16h-18h le vendredi).

Afin de tenir compte des nouveaux horaires de l'école pour la prochaine rentrée, et des besoins en personnel communal, il est proposé la tarification suivante :

Le matin de 7h30-8h30 : 1.50€ avec une gratuité de 8h30 à 8h50.

L'après-midi : 1.50€ de 16h à 17h15 et 1.50€ de 17h15 à 18h30 (sauf le vendredi : 1.50€ de 15h à 16h30 et 1.50€ de 16h30 à 18h).

La dégressivité qui sera appliquée à ces tarifs est la même que celle appliquée aux tarifs de la cantine (2.5% pour deux enfants scolarisés et 5% pour 3 enfants et plus scolarisés).

Pour prendre en compte au mieux la situation financière des familles, il a été décidé de réfléchir à la mise en place de tarifs adaptés (sur la base du coefficient familial). Aussi, en dessous d'un certain seuil du quotient familial, les familles concernées pourront se rapprocher du CCAS pour prétendre à une aide financière. Ce seuil sera fixé dans le règlement intérieur de la garderie.

L'inscription à la garderie se fera directement sur le site ROPACH par les parents comme c'est le cas actuellement pour la cantine. Le paiement sera effectué par prélèvements automatiques. Tous les détails concernant la garderie seront disponibles dans le règlement intérieur.

Ces tarifs sont acceptés avec 4 contre, 3 abstentions et 8 pour.

4. Délibération – Tarifs de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2021 / règlement intérieur de la garderie périscolaire

Monsieur le maire propose que les tarifs de la cantine qui n'ont pas évolué depuis 2019 soient réévalués de la façon suivante :

- 4.40€ le prix du repas pour une famille ayant un enfant.
- 4.30€ le prix du repas pour une famille ayant deux enfants.
- 4.20€ le prix du repas pour une famille ayant trois enfants et plus.

De même que pour la garderie, en dessous d'un certain seuil du quotient familial, les familles concernées pourront se rapprocher du CCAS pour prétendre à une aide financière. Ce seuil sera fixé dans le règlement intérieur de la cantine.

Il est présenté le règlement intérieur de la cantine qui reprend ces nouveaux tarifs.

Le conseil municipal adopte ces changements avec 14 pour et 1 contre.

5. Délibération – Gratuité du loyer commercial dans le cadre de la covid 19

Monsieur le maire rappelle que l'auberge de Rivolet a ouvert à nouveau ses portes le 19 mai, uniquement en terrasse jusqu'au 10 juin. Pour tenir compte de la perte financière, Mr le maire propose d'appliquer la gratuité du loyer commercial pour le mois de mai. A partir du mois de juin, le tarif habituel pour le loyer commercial sera appliqué.

Cette décision est approuvée à l'unanimité.

6. Délibération – Subvention RASED - année 2021

Monsieur le maire explique que le RASED sollicite une subvention communale (1€ par élève) pour que Rivolet participe aux frais annuels de fonctionnement de la structure.

Après délibération le conseil décide d'attribuer une subvention de 69€ au RASED pour l'année 2021 (5 abstentions et 10 pour).

7. Délibération – DGF dérogatoire

Monsieur le maire rappelle que la commune perçoit directement la dotation globale de fonctionnement (DGF). Toutefois la loi de Finances du 28 décembre 2019 propose aux communes un nouveau mécanisme qui consiste à ce que la DGF soit versée directement à l'EPCI.

De toute évidence, ce changement implique une réduction de la liberté d'agir du Conseil municipal et donc de son autonomie financière.

Dans ce contexte, l'association des maires ruraux de France propose d'adopter une motion d'opposition à la DGF dérogatoire et contre l'attribution des dotations de l'Etat par les EPCI.

Il est donc proposé de refuser cette nouvelle disposition législative et d'adopter cette motion.

Après délibération, le Conseil municipal accepte cette motion avec 1 abstention et 14 pour.

8. Informations et questions diverses

7.1 – Conseil municipal de juillet

Avant la réunion du prochain Conseil municipal du 22 juillet, Monsieur Pascal RONZIERE, président de l'Agglo de Villefranche-Beaujolais-Saône, sera présent à 19h30 pour présenter le pacte de gouvernance de l'agglomération.

7.2 – Convention territoriale globale

Dans le cadre de son plan de mandat « Villefranche-Beaujolais-Saône » 2021-2026, la CAVBS s'est donnée comme priorité le renforcement et la diversification de l'offre d'accueil et de garde pour la petite enfance. Dans ce cadre, il est proposé l'adoption d'une convention territoriale globale qui liera l'Agglo et la CAF.

Une réunion est prévue le 8 septembre pour travailler sur des plans d'actions et évaluer les besoins des différentes communes en termes d'information et de prestations.

Monsieur le maire explique que cette convention sera soumise à délibération lors du Conseil municipal de novembre 2021.

7.3 – Commission Gestion du personnel

Monsieur Samuel PIGUET a pris ses fonctions le 1^{er} Juin 2021 pour assister Monsieur Alain SANGOUARD dans ses fonctions.

Monsieur Alain SANGOUARD a informé la mairie de son intention de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} Janvier 2022. Ce dossier sera à suivre durant l'année, notamment concernant le solde des congés payés et le recrutement du personnel pour assurer son remplacement.

Les avancements de grade des employés ne pourront désormais se faire que si la commune de Rivolet a défini ses Lignes Directrices de Gestion. Des communes voisines (Salles Arbuissonnas et Denicé) ont été sollicitées pour échanger sur ce travail de gestion des ressources humaines à effectuer.

Rivolet a donc présenté son document au Centre de gestion qui sera étudié le 5 juillet prochain par le comité technique du CdG.

7.4 – Commission Bâtiments

La demande de subvention pour les travaux de cloisonnement de la cuisine pour accès à la terrasse de l'auberge a été acceptée et sera financée à hauteur de 50% par le Département pour un montant de 2 560 €.

Monsieur Nicolas GOBET a fait une proposition pour solutionner les problèmes de fissures sur le toit de la salle des fêtes. Il interviendra le 18 juin. Des recherches ont été menées pour faire valoir la garantie décennale, cependant l'entreprise BFG et son assurance n'existent plus.

Concernant la réfection de la toiture de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques, les marchés sont en préparation au montant prévu par rapport aux derniers devis. Les travaux sont planifiés en novembre pour une durée de 5 semaines concernant la toiture et 2 semaines pour l'installation des panneaux.

7.5 – Commission Ecole

Il est prévu d'offrir des bons d'achat de 20€ aux personnes qui ont assuré les NAP au cours de l'année scolaire, ainsi qu'aux personnes qui sont venues en secours ou ont assuré des remplacements.

Les dictionnaires qui sont traditionnellement offerts aux élèves de CM2 seront remis lors de la fête d'école qui se tiendra le 2 juillet.

Félicitations aux élèves de l'école de Rivolet qui ont brillamment remporté l'épreuve finale du rallye maths sur un total de 87 écoles inscrites à cette épreuve.

Il est à noter que le nombre de départ des élèves ne compense pas celui des arrivées avec un total de 60 élèves prévus pour la rentrée scolaire prochaine. Le seuil étant fixé à 54, cet indicateur sera à surveiller.

7.6 – Commission Environnement

La convention avec la GDS ne prévoit pas la pose de pièges mais uniquement la destruction des nids de frelons asiatiques.

Dans le cadre de la randonnée « Géoparc » du 2 octobre 2021, un géologue est venu repérer les lieux d'intérêts qui pourraient figurer au parcours de cette randonnée.

Dans le cadre de l'installation de panneaux publicitaires à l'entrée du village, une réunion est prévue avec les personnes qui ont souhaité figurer sur ces panneaux. Il leur sera présenté les différentes propositions et devis reçus à ce jour.

Le projet de permaculture, que les conditions sanitaires avaient remis à plus tard, reprendra son cours en septembre prochain, avec un calendrier qui s'étalera sur l'année du 17 septembre à la fin de l'année scolaire.

7.7 – Commission Urbanisme

Quelques permis de construire ont été déposés. L'évolution du PLU est en cours de préparation pour soumission au vote lors d'un prochain municipal.

Au sein de l'Agglo, les élus vont travailler sur le PLUIH et notamment le PADD au cours des mois à venir : ateliers de travail, conférence des maires, ...

7.8 – Commission Démocratie participative

Après le travail de réflexion qui a été mené par le comité Démocratie Participative durant ces derniers mois, le projet démarre avec une première question posée aux Rivoliens : « Qu'est ce que j'aime, qui existe déjà Rivolet ? ».

Cette question sera diffusée dans la lettre verte pour permettre aux habitants d'y répondre. D'autres modalités de diffusion seront envisagées prochainement, notamment sur le site internet de la commune.

Le comité envisage de présenter le projet à l'école pour que les élèves et les enseignants puissent s'emparer eux aussi de cette question mais aussi pour que tous les élèves participent à ce processus de vie démocratique dès le plus jeune âge.

7.9 – Commission Communication

La prochaine réunion est fixée le mercredi 23 juin pour finaliser les textes de communication à venir (démocratie participative, permaculture) et préparer la tenue de la réunion du 1^{er} Juillet avec les associations. C'est à cette occasion que sont présentés les différents événements associatifs de l'année, et que la réservation des salles mises à disposition par la mairie s'effectue.

La date pour célébrer le départ en retraite de Monsieur Claude DUCHARNE reste encore à déterminer.

Les modalités de diffusion de la lettre verte déjà évoquées lors d'un précédent Conseil sont toujours d'actualité.

7.10 – Miss Beaujolais 2021

Monsieur le maire informe et invite le Conseil municipal à célébrer la nomination de Madame Léa SANDRIN au titre de Miss Beaujolais à l'occasion d'une cérémonie qui aura lieu le 26 juin à la salle des fêtes.

7.11 – Divers

Monsieur Jean HEIM informe de son départ de la commune de Rivolet en fin d'année scolaire prochaine pour se consacrer à d'autres projets avec sa famille.

Son éloignement ne lui permettant plus d'assurer ses fonctions de conseiller municipal, il informe le Conseil municipal qu'il remettra, avec regret, sa démission à l'occasion de son départ en juin 2022 probablement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h